

MATH & MEDIA



On m'a volé ma Twingo !

Le journal Auto Plus a publié en février dernier le palmarès 2005 des voitures les plus volées en France, fondé sur les statistiques " transmises par plusieurs assureurs parmi les plus importants " (mais le journal ne précisant pas lesquels, on ne sait pas du tout si cet échantillon

est représentatif). Les vols sont comptabilisés par rapport au nombre de véhicules assurés ; la Renault Twingo arrive en tête : sur 10 000 Twingos assurées, 148 ont été volées l'an passé ; puis viennent la Peugeot 306 (131 vols sur 10 000 voitures assurées) et la Renault Clio 1 (124). Juste après, on trouve des voitures " haut de gamme " : l'Audi A6 (110 vols sur 10 000 voitures), l'Alfa Romeo 156 (106), le 4x4 Volkswagen Touareg (103).

Quelques commentaires lus dans les quotidiens qui ont repris cette information :

" Logique, ce sont les voitures les plus diffusées (un policier, à propos des trois premiers modèles classés). On ne voit pas trop pourquoi ce serait logique puisqu'il s'agit déjà de taux sur 10 000... Peut-être pourrait-on y trouver une logique : ce sont des modèles dépourvus de dispositifs anti-démarrage sophistiqués ?

" En valeur absolue, on vole infiniment plus de Twingos que de Porsche Cayenne. Mais rapporté au nombre de modèles en circulation, vous avez davantage de chance de vous faire dérober ce dernier (Bertrand Voyer, directeur du groupement Argos des assureurs). Passons sur l' infiniment au lieu de beaucoup (¹). Mais on se demande vraiment si ce Monsieur a bien compris les chiffres annoncés par son groupe, qui sont justement rapportés au nombre de voitures de chaque modèle en circulation.

Comme quoi la notion de proportionnalité est vraiment difficile à maîtriser...

(¹) Mail reçu de Pol juste avant le 1^{er} avril : " Je ne vois qu'une explication : la Porsche Cayenne n'existe pas. Il y a donc bien infiniment plus de Twingos que de Porsche Cayenne dérobées, et d'autre part 100% des Porsche Cayenne en circulation ont été dérobées, la preuve il n'y en a plus ".



BMI = M²/L : suite

Dans notre numéro précédent (page 17), une phrase avait échappé à notre sagacité à première lecture. Franck Salvi (entraîneur de l'équipe de France de saut à ski) nous apprenait que les skis mesuraient 11 cm de large, et qu'avec le nouveau règlement ils allaient passer de 2,63 à 2,52 m de long pour un sauteur de 60 kg et 1,80 m. Et il concluait : « Et dix centimètres carrés cela peut faire une différence de 7 à 8 m de saut ».

Or, si on enlève 11 cm de long sur un ski de 11 cm de large, cela doit faire dans les 121 cm². En gros, cela fait quasiment un carré de 10 cm de côté ... donc de 10 cm² !!! Il doit certainement s'agir d'un problème de parenthèses implicites : l'entraîneur a voulu dire (10 cm)² et on a lu 10 (cm²).

Observez bien ce diagramme circulaire déposé dans toutes les boîtes à lettres meusiennes... (source : François Drouin)

